

Angoulême, le 25 AVR. 2025

Direction Générale des Services
Affaire suivie par Jean-François LETOURNEUR
Tél : 06.66.76.32.36
Réf : AJ/JFL/CL 2025DGSCL055

Madame Marie-Madeleine VINCENT
Coprésidente
et
Monsieur Philippe MONJARRET
Coprésident

Conseil de Développement de GrandAngoulême
25 boulevard Besson Bey
16023 ANGOULEME-CEDEX

Objet : Saisine sur le « droit de suite »

Madame la Coprésidente, Monsieur le Coprésident,

Installé en 2020, le Conseil de développement a démontré à nouveau sa capacité de réflexion, de dialogue, de travail sur des sujets d'intérêt communautaire. A l'occasion de nos différentes rencontres et temps d'échanges avec les membres du Conseil de développement, j'ai pu constater que la méthode du suivi des travaux était régulièrement questionnée.

La communauté d'agglomération GrandAngoulême a instauré un droit de suite pour le Conseil de développement, ce qui permet d'examiner régulièrement le suivi des propositions et leur prise en compte dans les politiques publiques.

Dans ce cadre, le dialogue continu avec les élus communautaires et l'administration est un marqueur fort du fonctionnement du Codev de GrandAngoulême garantissant ainsi un travail transversal et constructif dans l'élaboration des avis.

A un an de la fin de ce mandat, et en réponse aux interrogations et attentes des membres permanents, je sollicite l'avis du Conseil de développement autour du droit de suite. Ce travail pourrait être axé autour de trois thématiques :

- La définition du droit de suite et son lien avec le comité de suivi ;
- L'évaluation, le suivi des recommandations et l'impact des actions ;
- Les objectifs et les cibles à atteindre.

Cette saisine pourrait être aussi l'occasion de questionner le terme de « droit de suite » : est-il approprié et compréhensible de toutes et tous ?

.../...

Le Conseil de développement reste libre de la méthode de travail choisi. En concertation avec vous, nous avons imaginé un format de « saisine flash » afin de tester une approche collaborative en séances de travail réduites. L'enjeu pour le Codev est de pouvoir tester puis évaluer ce format, et de rendre ses conclusions à la rentrée pour une déclinaison en actions en vue de préparer le prochain mandat.

Je me tiens à votre disposition pour lancer cette dernière saisine du mandat 2020-2026 et également répondre aux différentes interrogations des membres.

Je vous prie de recevoir, Madame la Coprésidente, Monsieur le Coprésident, mes sincères salutations.

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Copie : Maud FOURRIER Vice-Présidente